

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

QUESTIONS DE SCIENCES HUMAINES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

CODE : 962201U35D2
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} septembre 2021,
sur avis conforme du Conseil général**

QUESTIONS DE SCIENCES HUMAINES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de s'initier à une réflexion philosophique, sociologique ;
- ◆ de différencier la réflexion éthique de la morale ;
- ◆ de développer une pensée réflexive personnelle sur des faits sociaux et des processus constitutifs de la vie politique, économique, sociale et culturelle de la société ;
- ◆ de se situer personnellement de manière citoyenne et argumentée vis-à-vis de tels processus ;
- ◆ d'identifier et d'explicitier quelques problématiques fondamentales en sciences psychologiques et en criminologie.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.).

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

A partir d'une situation concrète décrivant des questions relatives à l'éthique, à la justice sociale, des questions sociales actuelles, des problématiques fondamentales en psychologie et en criminologie, en référence à des éléments scientifiques développés au cours,

- ◆ d'identifier et de caractériser la situation ;
- ◆ de construire une réflexion personnelle argumentée basée sur une exploitation des ressources et enseignements vus aux cours.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles ;
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé ;
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1 En introduction à la philosophie

En référence à quelques courants majeurs de la philosophie et de la philosophie politique contemporaine,

- ◆ d'appréhender les champs d'intervention de la philosophie (entre autres la philosophie politique, l'éthique, la morale, ...) et son influence sur des questions relatives au droit ;
- ◆ de décrire et d'explicitier le concept de « raisonnement » (rationalité, raison, logique, ...) ;
- ◆ de décrire le concept de « conscience » (la personne, son identité, le sens juridique de la personne, ...) ;
- ◆ de différencier la réflexion éthique de la morale et de présenter quelques repères axiologiques de la réflexion éthique ;
- ◆ d'explicitier la notion de justice et d'émettre un avis critique argumenté sur des problèmes simples de la vie courante en relation avec le droit, inhérents à la société actuelle.

4.2 En introduction à la sociologie

A partir de situations concrètes,

- ◆ d'identifier des concepts sociologiques de base tels que culture, société, socialisation, classes sociales, représentations sociales, expérience sociale, intégration et exclusion, ... ;

- ◆ d'appréhender les champs d'intervention de la sociologie, et son influence sur des questions relatives au droit ;
- ◆ d'analyser le processus de reproduction sociale à travers, notamment, les rôles de la famille et de l'école ;
- ◆ d'analyser quelques questions sociales actuelles telles que l'Etat de droit, les crises économiques, le chômage et la paupérisation des classes moyennes, la déshumanisation, l'immigration, le repli communautaire, ..., et d'émettre un avis critique argumenté.

4.3 En introduction à la psychologie

A partir de situations concrètes,

- ◆ d'appréhender les champs d'application de la psychologie ;
- ◆ d'analyser succinctement les mécanismes cognitifs sous-jacents au comportement humain ;
- ◆ d'identifier et d'explicitier quelques problématiques fondamentales en sciences psychologiques telles que la relation entre soi et autrui, le passage de l'enfance à l'âge adulte, les processus de groupe et influences sociales, les fonctionnements et dysfonctionnements de la famille, la santé et la maladie mentale,...

4.4 En introduction à la criminologie

A partir de situations proposées par le chargé de cours,

- ◆ d'aborder les thèmes et concepts fondamentaux de la criminologie : crime, criminel, victime, réaction sociale, processus pénal, alternatives à la justice pénale (prévention, réinsertion), sentiment d'insécurité, ... ;
- ◆ d'appréhender les champs d'application de la criminologie, et ses interactions avec le droit et les sciences humaines ;
- ◆ d'analyser l'une ou l'autre problématique liée aux situations proposées, et d'émettre un avis personnel argumenté sur cette problématique.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Introduction à la philosophie	CG	A	16
Introduction à la sociologie	CG	A	16
Introduction à la psychologie	CG	A	16
Introduction à la criminologie	CG	A	16
7.2. Part d'autonomie		P	16
Total des périodes			80